



La charte du licencié et du responsable légal

La signature d'une licence à l'ESAB pour la saison en cours, donne des droits et implique un certain nombre d'engagements.

Cette charte constitue un document de référence pour apprécier les comportements, les attitudes de tout licencié et prendre les décisions nécessaires.

LES DROITS

- Droit d'utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour jouer au basket.
- Droit de jouer dans une ou plusieurs compétitions officielles.
- Droit de porter la tenue vestimentaire du club, droit et honneur de défendre les couleurs du club.

LES ENGAGEMENTS

ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS

- Tout joueur s'engage à être assidu aux entraînements, à être présent aux matchs. En cas d'absence le joueur (ou le responsable légal pour les mineurs) avertira l'entraîneur (et le coach pour les matchs) de son absence.
- Tout joueur doit respecter les règles fixées par l'entraîneur
 - Arriver à l'heure à l'entraînement
 - Avoir sa tenue de sport
 - Amener sa bouteille d'eau (à l'entraînement et au match)
- **Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de sports et s'assurer que l'entraîneur est présent.**
- **Les parents doivent prévenir l'entraîneur si régulièrement ou occasionnellement une autre personne est autorisée à prendre en charge l'enfant après l'entraînement ou le match.**

- Tout licencié s'engage à respecter les décisions de l'arbitre, ses adversaires et ses partenaires.

Tout joueur ou toute équipe faisant l'objet d'un rapport officiel pourra être entendu par le bureau. **Toute amende et frais de dossier sera à la charge du joueur sanctionné.**

- Tout licencié majeur devra être en possession de son double de licence et d'une pièce d'identité pour les matchs officiels. En cas d'amende pour non présentation de licence, celle-ci sera facturée au joueur concerné.

ARBITRAGES ET TABLE DE MARQUE

- A partir de la catégorie U13, les joueurs et joueuses seront sollicités pour participer à l'arbitrage et à partir de la catégorie cadets-cadettes pour la tenue de la table de marque.
- Tout licencié convoqué par la commission arbitrage **devra honorer sa convocation** et en cas d'empêchement se faire remplacer. **C'est au licencié désigné de trouver son remplaçant.**

Attention :

- Tout licencié qui a remplacé quelqu'un sera considéré comme ayant effectué un tour d'arbitrage
- Tout licencié qui se fait remplacer sera de nouveau convoqué dans les semaines à venir
- Tout licencié absent et n'ayant pas prévu son remplacement sera suspendu sur un match à domicile (avec présence obligatoire sur le banc), cette sanction pourra être levée si le licencié accepte d'assurer 2 désignations avant sa suspension.

PARTICIPATION ET IMPLICATION DES LICENCIÉS ET DES PARENTS

- Respecter ses coéquipiers, l'entraîneur, le coach, les adversaires, les arbitres et tous les intervenants
- Respecter les installations et le matériel mis à sa disposition (aider au rangement de celui-ci)
- Laisser les vestiaires et les bancs de touche propres
- Tout joueur doit prendre soin de son équipement (maillot, short). En cas de perte ou de dégradation, une participation financière sera demandée.
- Participer à la vie du club et aux animations proposées par le club
- Pour le bon déroulement des rencontres, la participation des parents est indispensable dans plusieurs domaines :
 - Assurer les déplacements en voiture selon un calendrier transmis par le responsable d'équipe
 - Tenir la table de marque pour les matchs à domicile
 - Tenir le bar (à la mi-temps et à la fin du match) quand le parent est de goûter et aussi fournir le goûter aux deux équipes suivant un calendrier
 - Par équipe, 2 parents pour être responsables de salle

- Participer à une séance de ménage (1h30 environ) de la salle suivant un planning transmis au préalable et en cas d'empêchement se faire remplacer.
 - Laisser le coach opérer seul sur le banc lors des matchs et respecter ses choix.
 - Être indulgent envers les coaches, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes en formation
 - Faire remonter toute information par le biais du responsable d'équipe
-
- Et toujours garder un esprit sportif

LE FAIR- PLAY C'EST LE RESPECT DE L'ADVERSAIRE DE L'ARBITRE DU CLUB ET DE SOI-MEME

Signature du licencié

Signature du responsable légal